



la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-22-269
L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET LA EN DATE DU 18 JUILLET 2022
MAINTENANCE DE LA PLATEFORME SORELIS
EN MODE SAAS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la mesure phare de la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 dont l'objectif est d'améliorer l'état de santé de la population avec la pratique d'une activité physique et sportive.

CONSIDÉRANT que la plateforme SORELIS dédiée à l'activité des Maisons Sport Santé présente un ensemble complet de fonctionnalités.

CONSIDÉRANT qu'après étude, la proposition commerciale de la société SELIA répond aux besoins exprimés dans le respect de la réglementation.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SELIA – 7 Chemin de la Ville au Val, 54380 BEZAUMONT, représentée par Monsieur Emmanuel PENETRAT en qualité de Président, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et la maintenance de la plateforme SORELIS.

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre pour la première période. Il est reconductible de façon tacite 3 fois pour une période d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2025.

Le montant global des prestations se décompose comme suit :

- 9 115.00 € HT pour les prestations de mise en œuvre
- 1 990.00 € HT pour la prestation de maintenance en contexte hébergé
- 10 000.00 € HT pour les prestations traitées à bons de commande

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220718-lmc1H9912H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/07/2022
Date de Publication : 18/07/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget,
aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220718-Imc1H9912H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/07/2022
Date de Publication : 18/07/2022